

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2010

Voici les principales délibérations du **conseil municipal qui s'est réuni le mardi 13 avril à 19h00** sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Lecoq, Mme Assal, M. Plumart, M. Guilbert, M. Vermeersch, M. Ducrocq, Mme Dufour, Mlle Rousselle, Mlle Binet, M. Vanpoperinghe, M. Govart, Mlle Fourrier, M. Danquigny

Excusés : M. Clais, M. Delhaye, Mme Vandebossche, M. Gogibus (procuration à Mlle Binet), Mme Questier (procuration à M. Vanpoperinghe)

### **Adoption du compte administratif et du budget :**

Le compte administratif 2009 et le budget primitif 2010 ont été adoptés à l'unanimité. Les taxes locales ne font l'objet d'aucune hausse : habitation : 17 %, foncier bâti : 25 %, foncier non bâti : 48 %, taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 17 %.

En fonctionnement le budget s'équilibre à la somme de 3 332 941,53 €. Un excédent de fonctionnement de 730 440,53 € a été affecté à la section investissement. En investissement le budget s'équilibre à la somme de 2 342 895,53 €.

Le conseil a en outre validé différentes missions de maîtrise d'œuvre qui permettront la réalisation du programme de travaux prévus :

Une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à M. Guy Tavart architecte pour des travaux à l'école Fortry, (changement de fenêtres, portes coupe feu et sanitaires pour un montant de 230 000 € HT), à la société Osmose (terrain synthétique qui sera construit sur le terrain François Decreton rue de Millam pour un montant de 742 000 € HT), à M. Penninck architecte (pour la réalisation des nouveaux ateliers municipaux pour un montant de 257 069 € HT), au groupement d'architectes ARA (pour la rue St Antoine pour un montant de 602 150 € HT).

Le conseil a validé toutes les demandes de subventions afférentes à ces travaux qui réduiront notablement la part communale pour ces réalisations.

### **Charte organisant le développement de l'habitat :**

Le conseil adopte la charte initiée par le Pays des Moulins de Flandre organisant sur 10 ans la politique habitat en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Dunkerque et le Plan Local d'Urbanisme.